Image not found or type unknown

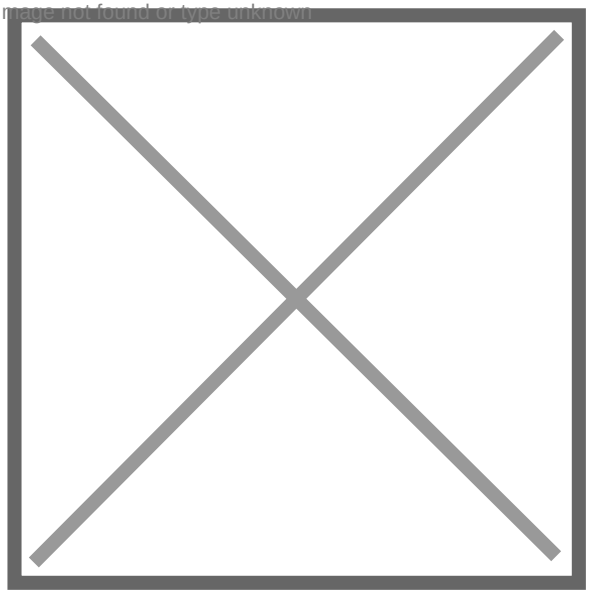

Vente d'une maison compromis de vente

Par **TESIORC**, le **15/06/2008** à **22:23**

Bonsoir,

Vendeur d'une maison, l'acquéreur me demande de bien vouloir lui permettre de vendre son appartement et donc de retarder la vente définitive au mois de décembre 2008;
Eentre aujourd'hui et décembre 2008 , comment puis je être assuré que mon acquéreur ne renoncera pas à l'achat de ma maison
Merci pour votre réponse
Bien cordialement
BC

Par **Tisuisse**, le **15/06/2008** à **23:42**

Vous êtes en droit de refuser, à l'acquéreur de souscrire un prêt-relais. Les problèmes de votre acquéreur ne sont pas vos problèmes. Vous demandez dnc au notaire la convocation, à la date prévue, pour la signature définitive. Si l'acheteur ne vient pas ou se désiste, 2 possibilités :
ou la clause d'annulation de l'achat, clause prévue au contrat de vente, permet à votre acheteur potentiel de se rétracter (il n'a pas eu son prêt bancaire dans les délais pour acheter, il faudra que l'acheteur prouve qu'il a bien fait les démarches dans ce sens dans les délais, et non qu'il a laissé courir ce délai sans bouger)
ou l'acheteur n'a rien fait et est dans l'impossibilité d'acheter, il vous doit alors 10 % du montant de la vente à titre de dédommagement.

Vous avez dû recevoir un exemplaire du compromis signé par le futur acheteur. Relisez bien

cette clause et revebez nous donner des nouvelles. De toute façon, voyez votre notaire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés